Document généré le 05/07/2025 depuis l'adresse https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/carte-du-sage-sevre-partaise0

## Carte du SAGE Sèvre Nantaise

Actions pour la gestion des milieux aquatiques

Actions pour la reconquête de la qualité des eaux

Actions sur la gestion quantitative de l'eau

Alimentation en eau potable

Bilan des ressources en eau

Carte du bassin versant et des communes du SAGE

Etat de la qualité de l'eau

Objectifs de gestion du risque d'inondations

Objectifs de qualité des eaux superficielles

Objectifs de quantité des eaux de surface

Objectifs pour la gestion des milieux aquatiques

Objectifs pour les usages et activités liés à l'eau

Ressources en eaux souterraines

Risques de crues et inondations

Risques de pollution

Situation géographique et hydrosystèmes

Sous-bassins versants

Stations de suivi de la qualité des eaux

Usages et activités liés à l'eau

Auteurs du document : Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Nantaise

Diffuseur des métadonnées : Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Nantaise, Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés: Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Atlas cartographique, gestion locale de l'eau

Date: 2003-12-01 Format: text/xml

Identifiant Documentaire: gesteau-83937

Langue: Français

**Droits d'utilisation :** Domaine public **Télécharger les documents :** 

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content\_files/document/cartessagesevrenantaise.zip

Commune: AIGREFEUILLE-SUR-MAINE (44002), BASSE-GOULAINE (44009), BOUSSAY (44022), CHÂTEAU-

THEBAUD (44037), CLISSON (44043), GETIGNE (44063), GORGES (44064), HAUTE-GOULAINE (44071), LA CHAPELLE-HEULIN (44032), LA HAIE-FOUASSIÈRE (44070), LA REGRIPPIÈRE (44140), LA REMAUDIÈRE (44141), LE BIGNON (44014), LE PALLET (44117), LES SORINIÈRES (44198), MAISDON-SUR-SÈVRE (44088), MONNIÈRES (44100), MONTBERT (44102), MOUZILLON (44108), NANTES (44109), REMOUILLÉ (44142), REZÉ (44143), SAINT-FIACRE-SUR-MAINE (44159), SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON (44165), SAINT-LUMINE-DE-CLISSON (44173), SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE (44190), VALLET (44212), VERTOU (44215), VIEILLEVIGNE (44216), BAZOGES-EN-PAILLERS (85013), BEAUREPAIRE (85017), BOUFFÉRÉ (85027), 85030, BREUIL-BARRET (85037), CHAMBRETAUD (85048), CHAUCHÉ (85064), CHAVAGNES-EN-PAILLERS (85065), CUGAND (85076), LA BERNARDIÈRE (85021), LA BOISSIÈRE-DE-MONTAIGU (85025), LA BRUFFIÈRE (85039), LA COPECHAGNIÈRE (85072), SÈVREMONT (85090), LA GAUBRETIÈRE (85097), LA GUYONNIÈRE (85107), 85180, LA RABATELIÈRE (85186), LA VERRIE (85302), LES BROUZILS (85038), 85063, LES EPESSES (85082), ESSARTS EN BOCAGE (85084), LES HERBIERS (85109), LES LANDES-GENUSSON (85119), L'HERBERGEMENT (85108), 85165, MALLIÈVRE (85134), MENOMBLET (85141), MESNARD-LA-BAROTIÈRE (85144), MONTAIGU (85146), MONTOURNAIS (85147), MORTAGNE-SUR-SÈVRE (85151), MOUCHAMPS (85153), POUZAUGES (85182), SAINT-ANDRÉ-GOULE-D'OIE (85196), MONTRÉVERD (85197), SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX (85198), SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE (85208), 85212, SAINT-FULGENT (85215), SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU (85217), SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY (85224), SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE (85238), SAINT-MALÔ-DU-BOIS (85240), SAINT-MARS-LA-RÉORTHE (85242), SAINT-MARTIN-DES-TILLEULS (85247), SAINT-MESMIN (85254), 85257, SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN (85264), 85272, TIFFAUGES (85293), TREIZE-SEPTIERS (85295), TREIZE-VENTS (85296), VENDRENNES (85301). CHANTELOUP-LES-BOIS (49070), CHOLET (49099), 49151, 49085, 49258, LA ROMAGNE (49260), LA SÉGUINIÈRE (49332), LA TESSOUALLE (49343), 49137, 49179, 49252, LES CERQUEUX (49058), MAULÉVRIER (49192), MAZIÈRES-EN-MAUGES (49195), 49206, NUAILLÉ (49231), 49263, 49264, SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS (49269), 49273, 49285, SÈVREMOINE (49301), 49316, 49349, 49350, TOUTLEMONDE (49352), 49375, YZERNAY (49381), BRESSUIRE (79049), CERIZAY (79062), CHANTELOUP (79069), CIRIÈRES (79091), CLESSÉ (79094), COMBRAND (79096), COURLAY (79103), L'ABSIE (79001), LA CHAPELLE-SAINT-ÉTIENNE (79075), LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT (79076), LA FORÊT-SUR-SÈVRE (79123), LA PETITE-BOISSIÈRE (79207), LARGEASSE (79147), LE BEUGNON (79035), LE BREUIL-BERNARD (79051), LE PIN (79210), MAULÉON (79079), MONCOUTANT (79179), MONTRAVERS (79183), MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE (79188), NEUVY-BOUIN (79190), POUGNE-HÉRISSON (79215), PUGNY (79222), SAINT-AMAND-SUR-SÈVRE (79235), SAINT-ANDRÉ-SUR-SÈVRE (79236), SAINT-JOUIN-DE-MILLY (79261), SAINT-PAUL-EN-GÂTINE (79286), SAINT-PIERRE-DES-ÉCHAUBROGNES (79289), SECONDIGNY (79311), TRAYES (79332), VERNOUX-EN-**GÂTINE** (79342)

Département : LOIRE-ATLANTIQUE (44), VENDEE (85), MAINE-ET-LOIRE (49), DEUX-SEVRES (79) Région : PAYS-DE-LA-LOIRE (52), POITOU-CHARENTES (54)

Masse d'eau : LA SEVRE NANTAISE DEPUIS ABSIE (L') JUSQU'A MALLIEVRE (GR543), LA SEVRE NANTAISE DEPUIS MALLIEVRE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA MOINE (GR544), LA SEVRE NANTAISE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA MOINE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE (GR545), L'OUIN DEPUIS MAULEON JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NANTAISE (GR546), LA MOINE A LA RETENUE DU MOULIN RIBOU (GR547a), LA MOINE DEPUIS LA RETENUE DU MOULIN RIBOU JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NANTAISE (GR547b), LA SANGUEZE DEPUIS GESTE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NANTAISE (GR548), LA GRANDE MAINE DEPUIS SAINT-FULGENT JUSQU'A LA RETENUE DE LA BULTIERE (GR549a), LA GRANDE MAINE A LA RETENUE DE LA BULTIERE (GR549b), LA GRANDE MAINE DEPUIS LA RETENUE DE LA BULTIERE JUSQU'A SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU (GR549c), LA MAINE DEPUIS SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NANTAISE (GR550), LA PETITE MAINE DEPUIS CHAUCHE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA GRANDE MAINE (GR551), Estuaire - Loire (GG022), Romme et Evre (GG023), Layon - Aubance (GG024), Logne - Boulogne - Ognon - Grand Lieu (GG026), Sèvre Nantaise (GG027), Socle du BV du marais

poitevin (GG030), Le Thoué (GG032), Calcaire jurassique du bassin de Chantonnay (GG034), Estuaire - Loire (GG022), COMPLEXE DE MOULIN RIBOU (Verdon) (GL114a), COMPLEXE DE MOULIN RIBOU (Moulin Ribou) (GL114b), RETENUE DE LA BULTIERE (GL146)

Permalien: https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/carte-du-sage-sevre-nantaise0

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

